

“ BTS SIO - SLAM

Devenez technicien supérieur grâce à l'apprentissage !



SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

(Spécialité Solutions Logicielles et Applications Métiers)



Métiers

- Analyste d'applications
- Analyste programmeur
- Chargé d'études informatiques
- Développeur d'applications informatiques
- Programmeur d'applications
- Technicien d'études informatiques



Compétences professionnelles visées

- Réaliser des solutions applicatives à l'aide des environnements de développement retenus
- Gérer le patrimoine applicatif
- Rédiger la documentation de solutions applicatives et former les utilisateurs
- Maintenir la qualité des services informatiques



Matières enseignées

Enseignements techniques et pratiques :

- Solutions informatiques (réseaux, serveurs, bases programmation)
- Solutions logicielles et applications métier : exploitation d'un schéma de données, programmation objet, conception et adaptation d'une base de données, réalisation et maintenance de composants logiciels, conception et adaptation de solutions applicatives

Enseignement général :

- Français
- Anglais
- Mathématiques et algorithme appliqué
- Économie - Droit

Microsoft
DreamSpark[®]
EMPOWER YOUR. CREATE TOMORROW.

Google for Education



Niveau requis

Bac S, Bac STI2D, Bac STMG, Bac Pro SEN



Durée de la formation

2 ans en alternance : une semaine dans l'entreprise d'accueil et une semaine en formation au CFAI 84 (1350 heures de formation au centre sur 2 ans)



Site de formation

Antenne de Pertuis



Et après ?

Insertion professionnelle à 6 mois : 87%
Poursuites d'études : - Licence professionnelle
- École d'ingénieur

Paroles d'apprenti



Mickaël V. : « L'informatique, c'est ma passion ! Avec le BTS SIO en apprentissage, je consolide mes connaissances techniques et je les applique concrètement en entreprise. C'est top ! »

AFFI / CFAI
**pôle
formation** des
industries technologiques
CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

VAUCLUSE



L'apprentissage : un contrat de travail et un diplôme à la clé !

€ Contrat d'apprentissage

- ▶ CDD de 2 ans pour les jeunes jusqu'à 30 ans, comprenant une période d'essai de 45 jours en entreprise ⁽¹⁾
- ▶ Aucune charge salariale pour l'apprenti dans la limite de 79% du SMIC (soit 1202€)
- ▶ Rémunération apprenti :

	18-20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43% du SMIC*	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2 ^{ème} année	51% du SMIC*	61% du SMIC*	100% du SMIC*

* À l'exception d'éventuelles cotisations supplémentaires d'accidents du travail et de retraite complémentaire
(1) Formulaire du contrat Cerfa n° 10103#05

A Avantages pour l'entreprise

- ▶ L'employeur bénéficie d'une réduction des cotisations patronales sous certaines conditions,



▶ **Aides spécifiques aux personnes handicapées**
(sous conditions, contactez notre référent handicap : gazaillet.marieamelie@afpi84.com)

! Aides pour l'apprenti

- ▶ Coût de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences,
- ▶ Carte d'étudiant des métiers ouvrant droit aux réductions dans les cinémas, musées, transports, etc...
- ▶ Dispositif « ZOU ! Etudes » mis en place par la Région pour les trajets domicile-CFA/Entreprise en Région Sud,
- ▶ Aide Personnalisée au Logement (APL) et prime d'activité versées sous conditions par la CAF,
- ▶ Dispositif MOBILI-JEUNE (sous-conditions),
- ▶ Aide au permis de conduire de 500€.

Candidature :
Pré-inscription possible sur
www.formation-technologique.fr

- ▶ **DOSSIER** : à retourner dès le mois de janvier pour la rentrée de septembre, indépendamment de votre inscription sur le site de l'Éducation Nationale Admission Post-Bac
- ▶ **ADMISSION** : validation pédagogique du dossier et entretien d'admissibilité Admission définitive après signature d'un contrat d'apprentissage dans les délais légaux



CFAI 84 - Antenne de Pertuis

180, rue Philippe de Girard
ZAC Saint-Martin
84120 Pertuis

Tél : 04 90 77 05 94
antenne-pertuis@cfai84.com